



PROCES-VERBAL N° 4

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Lundi 17 Septembre 2018

Présidence : M BATESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) : MM BRADASCHIA - Maurice ROSSI Dominique

Assiste(nt) :

1- RAPPEL AUX CLUBS :

Procédure d'engagement au championnat vétérans pour la saison 2018 / 2019

Pour valider son engagement chaque club doit avoir au minimum 8 licences validées au 24 septembre 2018 pour participer au championnat (sans ces 8 licences les clubs seront exclus).

La Commission accorde un délai d'un mois après le début du championnat pour permettre aux clubs de se mettre à jour au niveau des licences (minimum 13 licences par équipes engagées). A partir de cette date les clubs n'étant pas à jour seront sanctionnés (amendes par licences manquantes).

Toute demande soumise à la commission ne sera étudiée uniquement si celle-ci est faite par écrit (lettre, fax, email) et par un membre du bureau.

Rappel concernant l'organisation des matchs et le respect du calendrier

Les clubs recevant ont la charge d'organiser la rencontre, ils doivent contacter les correspondants des clubs rencontrés et fixer leur match selon leur créneau horaire et le calendrier de la ligue.

La Commission procède à l'homologation des journées au minimum 1 mois après la date du match et en cas de match non joué le club recevant sera sanctionné d'une amende et de la perte du match par pénalité.

Le club recevant doit impérativement faire parvenir la feuille de match à la Ligue Corse de Football dans les 48 heures.

Chaque joueur participant à une rencontre doit obligatoirement figurer sur la feuille de match (pas d'assurance en cas d'accident).

Le championnat vétérans est destiné aux joueurs ayant + 35 ans exclusivement.

La Commission demande aux clubs retardataires d'envoyer la fiche d'engagement dûment complétée (nom correspondant, n° tel, stade, horaire ...) au plus tard le 24 Septembre 2018.

Les clubs peuvent consulter sur le site de la Ligue Corse de Football les noms et numéros de téléphone des correspondants des équipes vétérans sur l'onglet **documents** puis sélectionner **téléchargements** et **vétérans**.

Le calendrier est disponible sur le site de la Ligue sur l'onglet **compétition** puis sélectionner le championnat puis la poule.

La Commission doit être informée par mail ou par fax pour tout report de match afin de donner son accord. Pour rappel seul les intempéries, fermeture de stade ou cas exceptionnel seront acceptés et en aucun cas le manque d'effectif.

2- RASSEMBLEMENTS SUPER VETERANS (+ de 45 ans)

Plusieurs rassemblements super vétérans seront organisés par la Commission des Vétérans tout au long de la saison. Les dates et lieux vous seront communiqués via les PV de la Commission consultable sur le site de la Ligue Corse de Football.

3- PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 24 Septembre** 2018 à 17 heures.